

Censure: transmettre pour combattre

Le guide *L'Œuvre face à ses censeurs a été publié en janvier 2020 par l'Observatoire de la liberté de création. Pour ses trois codélegués, interrogés par H&L, il s'agit d'un outil didactique, interactif, historique et unique, pour comprendre les polémiques actuelles autour des questions de censure et permettre à chacun d'agir en toute connaissance de cause.**

H&L: quels constats ont motivé la rédaction de *L'Œuvre face à ses censeurs* ?

Agnès Tricoire, Daniel Véron, Jean Claude Bologne: la liberté de montrer des œuvres est de plus en plus malmenée. Comment argumenter face aux campagnes contre les œuvres et les artistes ? Comment répondre aux censeurs ?

Depuis les années 2000, la France a connu une recrudescence d'attaques contre les œuvres d'art, amenant à la création en 2002 de l'Observatoire de la liberté de création, sous l'égide de la Ligue des droits de l'Homme. L'Observatoire regroupe une quinzaine d'organisations issues de tous les domaines de la création (livre, image animée, art plastique, spectacle vivant, musique...), des experts de toutes disciplines (juristes, critiques, philosophes, professeurs...), des créateurs et des diffuseurs confrontés à la censure.

Pour nous, l'interdisciplinarité et la solidarité sont primordiales, et ce livre en est le reflet. Il est le résultat d'un travail de

formation interne, dont le but était que la culture de l'Observatoire soit également partagée entre ses membres, y compris récemment arrivés. Sous notre impulsion, de petits groupes se sont composés pour élaborer le travail sur chaque chapitre du livre, représentant un cas emblématique de censure des vingt dernières années. Ainsi, les anciens ont travaillé avec les nouveaux, et les spécialistes ont travaillé avec des non-spécialistes, pour organiser la circulation du savoir.

Cette transmission est essentielle. Il faut savoir que l'action et la réflexion de l'Observatoire ont pesé sur la jurisprudence et sur la législation, qu'il s'agisse de censure au cinéma ou de la consécration de la liberté de création et de diffusion des œuvres par la loi de 2016⁽¹⁾. Dans le même temps, ce livre reflète l'analyse par l'Observatoire de la liberté de création de l'évolution des modes de censure et des motivations guidant leurs acteurs. Au travers des treize cas traités dans ce livre, on verra que tous les arts sont touchés : théâtre, littérature, chanson, art contemporain, cinéma... Tous types de motifs sont invoqués par les censeurs : blasphème, protection de l'enfance, des femmes, lutte contre le racisme, peur du débat...

A quel public est-il destiné ?

Nous avons choisi avec notre éditeur, La Scène, de publier, en accompagnement des analyses de cas, tous les documents permettant que chacun ait accès aux sources, ce qui transforme ce guide en mine d'informations à la fois historiques et

légalles. Les milieux politiques et culturels ont trop souvent une mauvaise connaissance de la loi, et de la jurisprudence, et font donc des erreurs d'appréciation. L'idée est que chacun puisse puiser ce qui l'intéresse dans le domaine qui l'intéresse, et que plus personne ne soit démuné. Ces annexes permettent au lecteur de se faire sa propre idée des faits⁽²⁾, des décisions de justice, de la loi. Une aide à la lecture est proposée, pour les documents complexes. Ce guide doit permettre en particulier aux sections de la LDH de réfléchir en ayant sous les yeux les éléments des débats. Et nous sommes toujours là en cas de besoin. En fin d'ouvrage, nous publions deux outils originaux destinés à lutter contre la censure : deux vadémécums. Le premier explique concrètement aux artistes censurés ou menacés quels sont leurs droits et les démarches à effectuer. Le second explique à tous ceux qui seraient tentés de s'en prendre aux œuvres quels sont les risques qu'ils encourent et quelles sont les alternatives pour faire entendre leur voix.

Pourquoi faut-il défendre la liberté de création ?

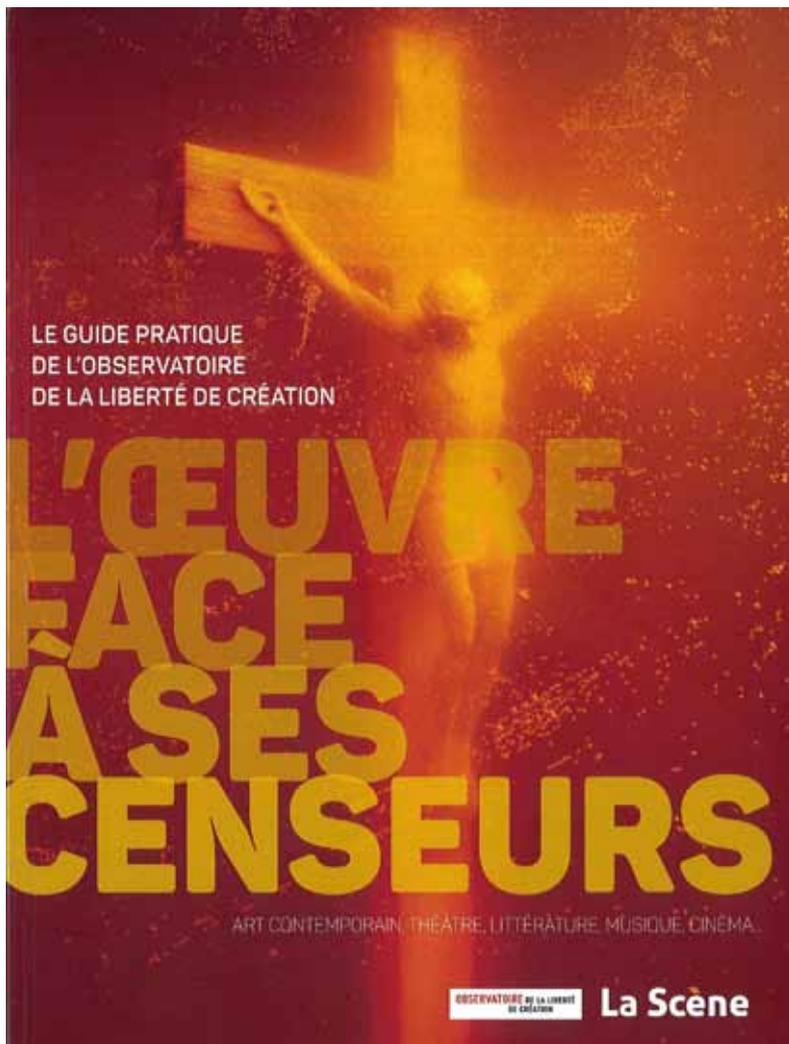
L'artiste est responsable et doit pouvoir rendre compte au public, dans le cadre d'un débat contradictoire qui respecte la spécificité de l'œuvre d'art. Mais pour qu'il y ait débat, il faut que chacun ait accès aux œuvres et puisse les juger par lui-même. La distinction entre liberté d'expression et liberté de création est encore mal connue du grand public. Il ne s'agit nullement d'attribuer à l'artiste une liberté incondi-

* Direction d'ouvrage : Agnès Tricoire, Daniel Véron, Jacinto Lageira ; comité scientifique : Isabelle Parion, Anne Tomiche, François Lecercle, Christian Ruby. La Scène, 452 pages, 24 €. A se procurer sur <https://boutique.ldh-france.org/livres/139-l-oeuvre-face-a-ses-censeurs.html> ou en librairie.

(1) Voir l'article de Jean Claude Bologne, « La censure de la création en état d'urgence », in H&L n° 175, septembre 2016 (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2016/10/HL175-Dossier-censure-3-La-censure-de-la-cr%C3%A9ation-en-%C3%A9tat-d'urgence.pdf).

(2) Nous publions quand nous le pouvons les demandes de censure.

(3) Voir www.ldh-france.org/en-soutien-a-daniele-obono-contre-le-racisme-decomplexe-de-valeurs-actuelles.



« Nous avons choisi avec notre éditeur de publier, en accompagnement des analyses de cas, tous les documents permettant que chacun ait accès aux sources, ce qui transforme ce guide en mine d'informations à la fois historiques et légales. »

Ces censeurs, qui sont-ils aujourd'hui ?

La censure a évolué dans ses modalités. Si elle était à l'origine exercée par le pouvoir à l'encontre des artistes, deux évolutions majeures ont modifié son exercice au cours des vingt dernières années. La demande de censure ou de répression judiciaire des œuvres est désormais le plus souvent exercée par des groupes privés défendant des intérêts spécifiques. Elle génère, dans certains domaines, une autocensure préventive problématique. Le but des censeurs est précisément celui-là, normer le monde visible selon leur propre vision du monde. L'analyse de l'évolution des acteurs et de leurs motivations montre qu'outre les réactions conservatrices issues de milieux politiques (extrême-droite, mais pas seulement...) ou religieux (intégristes, mais pas seulement...), peu ouverts à l'innovation artistique, la censure est désormais revendiquée au nom de causes partagées par les auteurs de ce guide (féminisme, lutte contre le racisme). Elle s'exerce désormais par des moyens plus violents (boycott, blocage, intimidation, *bashing*, voire vandalisme...).

Ce guide ne se veut pas (seulement) un traité analytique sur le sujet. Il en résume en introduction et en conclusion les enjeux historiques, juridiques, sociaux et s'attache, dans l'analyse de treize affaires emblématiques et qui ont connu un écho médiatique important, à montrer pour chacun les éléments de contextes, et l'évocation plus brève de bien d'autres affaires qui ont soulevé des questions identiques. ●

tionnelle, mais d'appliquer à l'œuvre d'art des critères de jugement qui lui soient spécifiques. Ainsi, des propos interdits par la loi (par exemple véhiculant une idéologie raciste) doivent pouvoir être prêtés à des personnages de fiction dans la mesure où ils n'engagent pas l'auteur : représenter, évoquer, ce n'est pas approuver. Par ailleurs, cette protection de la fiction n'est pas sans limites, et quiconque cherche à se dissimuler derrière elle pour tenir un discours réellement raciste est passible de la loi. Nous faisons ici référence à l'article de *Valeurs actuelles* sur Danièle Obono-paru dernièrement⁽³⁾. Et à Dieudonné, qui essayait de dissimuler une mise en scène négationniste derrière la liberté de création, et que la LDH a fait condamner sans l'ombre d'un état d'âme.

Une autre distinction est très débattue ces derniers temps, c'est celle, élaborée au milieu du XIX^e siècle, entre la pensée de l'auteur et celle de ses personnages, entre l'auteur et son œuvre. La reconnaissance

de cette dualité est au cœur de la liberté de création : une œuvre problématique doit être débattue, et le débat est au cœur de la démocratie. En revanche, interdire, détruire, cacher, dissimuler, c'est faire injure au public, qui ne serait pas assez « mûr » pour se faire sa propre opinion. Le censeur est une créature qui se croit démiurge, un autocrate qui se dissimule sous les traits de protecteur du peuple, certain que ses yeux plus perçants doivent décider pour tous. L'antithèse, donc, de la société que nous voulons.

« Une distinction est très débattue ces derniers temps, c'est celle entre la pensée de l'auteur et celle de ses personnages, entre l'auteur et son œuvre. La reconnaissance de cette dualité est au cœur de la liberté de création : une œuvre problématique doit être débattue, et le débat est au cœur de la démocratie. »